

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 6 février 2020

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 3 et 4 février 2020

2020 DASCO 12 Modifications des secteurs de recrutement des collèges publics parisiens pour l'année scolaire 2020-2021.

M. Patrick BLOCHE, rapporteur.

Le Conseil de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de l'éducation, et notamment ses articles L. 213-1 ; D. 211-10 ; D. 211-11 ;

Vu le projet de délibération, en date du 21 janvier 2020, par lequel Mme la Maire de Paris lui propose de modifier les secteurs de recrutement des collèges parisiens pour l'année scolaire 2020-2021 ;

Vu l'avis du Conseil du 19^e arrondissement, en date du 21 janvier 2020 ;

Sur le rapport de M. Patrick BLOCHE, au nom de la 6^e Commission,

Délibère :

La sectorisation des collèges publics parisiens pour l'année scolaire 2020-2021 est modifiée conformément à la liste annexée à la présente délibération.

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink that reads "Anne Hidalgo".

Anne HIDALGO